

De droit français sous supervision luxembourgeoise

Spécialiste de l'épargne à moyen et long terme, Intencial Patrimoine, la marque du groupe Apicil dédiée aux conseillers en gestion de patrimoine (CGP), propose via les assureurs membres du groupe plusieurs types de contrats d'assurance. Focus sur le contrat haut de gamme Intencial Horizon.

Intencial Horizon est un contrat d'assurance-vie de droit français sous supervision luxembourgeoise. Dans le cadre de ce produit, la participation aux bénéfices du support en euros et les revenus des supports libellés en unités de compte sont portés à la provision pour participation aux bénéfices jusqu'au 31 décembre qui suit le huitième anniversaire du contrat. Les sommes portées à la provision pour participation aux bénéfices n'entrent pas dans le calcul de la valeur de rachat et n'appartiennent pas au souscripteur du contrat jusqu'au 31 décembre qui suit le huitième anniversaire du contrat. Le premier jour ouvré suivant le 31 décembre du huitième anniversaire du contrat, Apicil Life arbitre gratuitement les sommes mises en réserve dans la provision pour participation aux bénéfices vers le support de référence pour les sommes issues des unités de compte et vers le support euros pour les sommes issues du support en euros. Intencial Horizon ouvre l'accès à plus de neuf cents supports en unités de compte (UC) et de fonds structurés, dont une centaine de supports en unités de compte constitués d'OPC en part D (c'est-à-dire qui versent coupons et dividendes), et au fonds en euros d'Apicil Life : Apicil Euro Select.

→ Un contrat haut de gamme

Le versement minimum est fixé à 50 000 € et, par la suite, les versements libres sont d'au moins 5 000 €.

Des versements programmés sont également possibles à partir de 500 € par mois, 1 000 € par trimestre, 2 000 € par semestre ou encore 3 000 € par an. Les frais sur versements sont d'un maximum de 4,50 %. Les frais annuels de gestion représentent 1 % sur le support euro et 1,20 % sur les supports en unités de compte.

Intencial Horizon est le produit idéal pour toute personne qui dispose d'un capital à investir et qui souhaite faire « fructifier » son épargne.

Intencial Horizon est le produit idéal pour toute personne qui dispose d'un capital à investir et qui souhaite faire « fructifier » son épargne. Ce contrat à participation aux bénéfices différée peut aussi permettre de retirer immédiatement des revenus complémentaires réguliers sous forme de rachats partiels. D'autant qu'en cas de rachats partiels, les sommes mises en réserve n'entrent pas dans le calcul de plus-values.

Il est toutefois à noter qu'en cas de rachat total avant la fin de la huitième année, les éventuelles sommes mises en réserve seront perdues par le souscripteur.

→ Une disponibilité de bon aloi

Les rachats partiels libres sont d'un montant minimum de 7 500 €, tandis que les rachats partiels programmés relèvent d'un minimum de 500 €. Les avances sont possibles à partir de six mois après la souscription du contrat.

En cas de décès, Apicil Life verse aux bénéficiaires le capital constitué sur le contrat éventuellement majoré des participations aux bénéfices affectées à la provision pour participation aux bénéfices. La garantie décès complémentaire plancher est automatiquement souscrite, dès lors que le souscripteur est âgé

de plus de 12 ans et moins de 75 ans au moment de la souscription du contrat. Néanmoins, il peut renoncer à cette garantie en l'indiquant sur le bulletin de souscription.

Intencial Horizon dispose aussi d'une option d'arbitrages programmés : l'option d'arrêt

des moins-values relatives par support, qui permet d'arbitrer, à partir d'un seuil exprimé par un pourcentage de moins-values supérieur ou égal à 5 % (avec des paliers de 1 %), le capital constitué sur une ou plusieurs unités de compte de type OPC, vers le support en euros du contrat.

Le remplacement de l'ISF par l'IFI a fait perdre un intérêt aux contrats à participation aux bénéfices différée. Mais ces rares contrats conservent néanmoins bien des atouts. Et Intencial Horizon est sans doute l'un des seuls contrats à participation aux bénéfices différée sous supervision luxembourgeoise disponible en France. ■